



PROCÉDURE DE RETRAIT DU DIPLÔME

Réf : article 15 de la circulaire du 7 mai 2023 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux

■ Sur place au service scolarité de l'UFR, École ou Institut où vous avez obtenu votre diplôme : (Horaires et lieux à vérifier sur le site internet www.umontpellier.fr)

- En personne : munissez-vous de votre pièce d'identité et si possible d'une copie de votre attestation de réussite ou du certificat provisoire.
- Par procuration : la personne mandatée devra présenter sa pièce d'identité ainsi que celle de l'étudiant diplômé, le formulaire lui donnant procuration dûment rempli et signé, ainsi que la copie de l'attestation de réussite ou certificat provisoire (si possible) de l'étudiant diplômé.

■ Par correspondance

- En complétant le formulaire ci-dessous et en l'adressant accompagné des pièces demandées, au service scolarité de l'UFR, École ou Institut où vous avez obtenu votre diplôme.

DEMANDE D'ENVOI PAR CORRESPONDANCE

Diplôme(s) demandé(s)

UFR / École / Institut / :
Diplômes :

DUETI

DAEUB

DUT

BUT

LICENCE PROFESSIONNELLE

Intitulé du (des) diplôme(s) :
Année d'obtention : /

État civil

Nom patronymique : Prénom :

Date de naissance : Numéro d'étudiant :

Numéro INE (facultatif) :

Coordonnées

Adresse en France de réception de votre diplômes transmis en recommandé :

.....

Ville : Code postal :

Adresse mail : Téléphone :

Adresse de l'ambassade ou délégation européenne si envoi à l'étranger :

.....

Pièces à joindre obligatoirement :

- Ce document rempli et signé
- La copie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Une enveloppe cartonnée format 24 X 32 cm, libellée à votre nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un envoi en recommandé avec accusé de réception
- Une copie de votre attestation de réussite ou certificat provisoire (si possible)

Fait à : Le : Signature :